

DECLARATION DE REVENDICATION D'UN LOT D'HUILE EN AOP - Campagne 20_____/20_____

Transmission obligatoire à l'ODG et Qualisud dans les 15 jours ouvrés précédent le conditionnement ou la revendication d'un nouveau lot en AOP. Chaque lot déclaré devra être récapitulé dans la déclaration de revendication to

Organisme de Gestion ODG
Syndicat AOP Huile d'Olive de Haute-Provence
Tél : 06 73 38 73 15
contact@aophauteprovence.fr

QUALISUD
Maison des Agriculteurs
Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cédex 1
Tél : 04 42 63 36 30 - contrôle.produit@qualisud.fr

Nom de l'Appellation d'Origine Protégée : HUILE D'OLIVE DE HAUTE-PROVENCE

IDENTITE DE L'OPERATEUR REVENDICATEUR

Moulinier

Producteur d'Huile faisant appel à un prestataire

NOM - PRENOM ou RAISON SOCIALE de l'exploitant

N°SIRET :

Adresse :

Code postal :

Mail :

Nom, prénom, fonction
du/des responsable(s) de l'entreprise :

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Adresse du lieu de stockage du produit (si différente) :

Réceptionné par ODG le :

Réceptionné par Qualisud le :

Nom et visa de l'opérateur

Déclaration établie et transmise le :